



DARI COUSPATE
Société Anonyme au capital de dh 29.837.500
Siège social : Quartier Industriel Ezzahra – Salé – Immatriculée au registre du commerce
sous le n°3273

COMMUNIQUÉ

Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société DARI COUSPATE du 21 Juin 2016

Les actionnaires de la société DARI COUSPATE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 21 Juin à 10H au siège de la société sous la présidence de Mr Mohammed KHALIL.

Les actionnaires de la société, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, ont approuvé les états de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 qui se sont soldés par un bénéfice net de Dh 38.119.077,91

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de DARI COUSPATE a également examiné et adopté à l'unanimité l'ensemble des résolutions qui lui ont été proposées.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de distribuer un dividende de 65 Dh par action qui sera mis en paiement à partir du 25 Juillet 2016 auprès d'Attijariwafa Bank.

Les états de synthèse sociaux arrêtés au 31 décembre 2015 qui ont fait l'objet d'une publication préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire n'ont subi aucun changement.